

REFERENDUM:

NE TRANSFORMONS PAS LA PLACE DE-BRUNES EN DECHETTERIE !!!



Environnement

**Trafic
Abattage d'arbres
Odeurs, Saleté
Bruit**

Social

**arrêt de la collecte
en porte-à-porte = longues
distances à parcourir.
Et les personnes âgées ?**

Economie

**Un projet coûteux,
irréversible, un budget
incomplet.**

photo: déchetterie à la Croix-de-Rozon, 2020

Nous pouvons:

- Réduire notre quantité de déchets;
- Prévoir un emplacement en périphérie;
- Mieux informer la population et être à l'écoute de ses besoins;
- Attendre la nouvelle stratégie cantonale de gestion des déchets (2021).

Un projet incohérent, voté contre l'avis des villageois, qui ne couvre pas l'entier du village, prématuré au regard de la stratégie cantonale de gestion des déchets planifiée en 2021.

Vous êtes majeur, vous habitez la commune, (pour les étrangers, vous êtes en Suisse depuis plus de 8 ans)

Aidez-nous !

Signez le référendum pour que la population soit entendue!

Vous pouvez obtenir de nouvelles feuilles de signatures et des nouvelles informations au lien suivant : <https://tinyurl.com/dechetterie-bardonnex>

Contre une déchetterie au centre de Bardonnex

REFERENDUM COMMUNAL

Contre la délibération D-1474-B du Conseil municipal de la commune de Bardonnex, du 8 décembre 2020, ouvrant un crédit d'investissement de CHF 184'000,- destiné aux travaux d'installation d'une déchetterie enterrée à la Place De-Brunes

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune de Bardonnex, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la délibération D-1474-B du Conseil municipal de la commune de Bardonnex, du 8 décembre 2020, ouvrant un crédit d'investissement de CHF 184'000,- destiné aux travaux d'installation d'une déchetterie enterrée à la Place De-Brunes, soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de **Bardonnex** et les étrangers et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le *vendredi 29 janvier 2021* à Mathieu Jotterand, 112 Route de Foliaz, 1257 Bardonnex.